

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 9 décembre 2019, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

AVANT-PROPOS

RECOMMANDATION CP-19-270

MRC de Pierre-De Saurel Élections – Félicitations

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'adresser des félicitations au maire, monsieur Vincent Deguise, pour sa récente élection à titre de préfet-suppléant à la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'au maire de Saint-Robert, monsieur Gilles Salvas, pour son élection à titre de préfet de la dite MRC.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le secrétaire-trésorier fait état des activités du service des travaux publics et des diverses correspondances.

ARÉNA

Le secrétaire-trésorier fait état des activités de l'aréna et des diverses correspondances.

PARCS ET LOISIRS

RECOMMANDATION CP-19-271

Parc de la Pointe-aux-Pins Réhabilitation de la berge et réfection de la rampe de mise à l'eau Octroi du contrat

Considérant que la firme "Shellex Infrastructures" a déposé, le 6 décembre 2019, son rapport d'analyse concernant l'appel d'offres publiques n° VSJS-20191202, relatif à la réfection de la rampe de mise à l'eau et de la réhabilitation de la berge au Parc de la Pointe-aux-Pins;

Considérant que deux (2) entrepreneurs ont déposé des soumissions qui sont, par ailleurs, conformes;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le contrat d'appel d'offres publiques no VSJS-20191202 pour la réfection de la rampe de mise à l'eau et de la réhabilitation de la berge au Parc de la Pointe-aux-Pins soit octroyé, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9089-5657 Québec inc. (Excavation Bellemare), au montant de 407 121,30 \$ (taxes incluses), le tout tel que soumis et que cette dépense soit financé à même le budget courant et le surplus accumulé.

RECOMMANDATION CP-19-272

**Parc de la Pointe-aux-Pins
Réhabilitation de la berge et de la rampe de mise à l'eau
Offre de services professionnels de surveillance des travaux**

Considérant que la firme "Shellex Infrastructures" a déposé une soumission, au montant de 19 600 \$, (taxes en sus) pour les services professionnels de surveillance pour les travaux mentionnés en rubrique;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie à la firme "Shellex Infrastructures" le contrat pour les services professionnels de surveillance pour la rampe de mise à l'eau au montant soumis de 19 600 \$, plus les taxes applicables.

RECOMMANDATION CP-19-273

**Parc de la Pointe-aux-Pins
Réhabilitation de la berge et
réfection de la rampe de mise à l'eau
Demande RTFT**

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a octroyé un contrat pour la réhabilitation de la berge et de la réfection de la rampe de mise à l'eau au Parc de la Pointe-aux-Pins, tel que décrit dans la recommandation CP-19-271;

Considérant que la compagnie Rio Tinto Fer et Titane s'était engagée à verser une aide financière pour ledit projet de réhabilitation de la berge et de la rampe de mise à l'eau;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

D'aviser la compagnie Rio Tinto Fer et Titane que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel procédera, au cours des prochains mois, à la réhabilitation de la berge et de la réfection de la rampe de mise à l'eau au Parc de la Pointe-aux-Pins.

De s'enquérir auprès de la compagnie Rio Tinto Fer et Titane des modalités pour l'obtention de l'aide financière.

RECOMMANDATION CP-19-274

**Grande Marche 2019 du
Grand Défi Pierre Lavoie
Adoption du rapport des dépenses**

Considérant que le rapport des dépenses a été déposé par le Directeur Général et Secrétaire-trésorier aux membres du Conseil;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adopte le rapport des dépenses déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier pour la tenue dudit événement.

RECOMMANDATION CP-19-275

**Fleurons du Québec
Aménagement floral des jardinières de lampadaires
et achat de produits floraux pour la distribution aux citoyens
Octroi du contrat**

Considérant que la compagnie Les Serres Pierre-Luc Villiard a déposé une soumission pour l'aménagement floral des jardinières installées sur les lampadaires de rues, pour la fourniture des caissettes de fleurs et de terreau paysager lors de la distribution aux citoyens ainsi que des produits floraux qui seront offerts lors des tirages durant la journée spéciale horticole, le tout dans le cadre des Fleurons du Québec;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat pour l'objet mentionné en rubrique à la compagnie Les Serres Pierre-Luc Villiard au montant soumis de 19 531,09 \$, taxes incluses.

RECOMMANDATION CP-19-276

Féerie des Lumières du 10 au 12 janvier 2020 Autorisation

Considérant que des activités extérieures auront lieu dans le cadre de la Féerie des Lumières, les 10, 11 et 12 janvier 2020;

Considérant que des groupes musicaux seront présents en soirée;

Considérant que l'article 6.1.5 du règlement no RM-2017 stipule que *Constitue une nuisance et est passible de la peine édictée dans le présent chapitre, le fait de: e) faire usage, entre 23 h et 7 h, d'un appareil producteur de son d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage;*

Considérant que la présente disposition ne s'applique pas aux activités, fêtes ou réunions publiques dûment autorisées par la municipalité;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

D'autoriser la tenue de la Féerie des Lumières, les 10, 11 et 12 janvier 2020 et d'autoriser la présence de bruit jusqu'à 1h00.

D'envoyer une copie de cette autorisation à la Sûreté du Québec avant la tenue de l'évènement.

RECOMMANDATION CP-19-277

Patinoire extérieure École Martel Heures d'ouverture

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel décrète les heures d'ouverture de la patinoire extérieure à l'école Martel, avec surveillance, du lundi au vendredi: de 18h00 à 22h00 et le samedi et dimanche: de 13h00 à 17h00.

QUE les buts de hockey (filets) ne soient pas disponibles lorsqu'il n'y a pas de surveillance.

RECOMMANDATION CP-19-278

Projet de Complexe Sportif et Récréatif de la Ville de Sorel-Tracy Appui

Considérant que la Ville de Sorel-Tracy a de nombreux enjeux associés au renouvellement et au développement de ses installations sportives et récréatives;

Considérant que certaines installations atteignent la fin de leur cycle de vie utile et d'autres doivent répondre à des besoins émergents;

Considérant les études, les tables de concertation et les démarches consultatives effectuées par la Ville de Sorel-Tracy depuis les sept (7) dernières années, permettant ainsi de définir le projet de complexe sportif et récréatif actuel;

Considérant que le projet de complexe sportif et récréatif prévoit une installation aquatique accessible et adaptée aux nouvelles réalités du loisir, en plus d'un terrain synthétique intérieur correspondant aux besoins du développement sportif et récréatif de la région;

Considérant que le projet de complexe sportif et récréatif favorisera l'accessibilité physique, économique et psychologique, tout en étant un symbole d'inclusion à la pratique saine et sécuritaire des activités de loisir et de sport;

Considérant que Sorel-Tracy est une cité régionale du Québec et la ville centre de la MRC de Pierre-de Saurel;

Considérant que ce projet saura répondre aux différents besoins de la population et qu'il assurera un impact sur la pérennité de la santé et de la qualité de vie des citoyens de la région;

Considérant l'engouement favorable des partenaires du milieu économique en raison de l'attractivité et de la vitalité que le complexe sportif et récréatif pourra engendrer dans la région;

Considérant le nouveau programme d'aide financière de 294 millions de dollars provenant d'une entente bilatérale intégrée Canada – Québec pour les infrastructures sportives et récréatives (PAFIRS);

Considérant que Sorel-Tracy désire déposer le projet de complexe sportif et récréatif au programme d'aide financière annoncé, dont les deux tiers des coûts admissibles peuvent être couverts par l'aide financière des gouvernements du Canada et du Québec;

Considérant l'appui favorable du député de Richelieu, Jean-Bernard Emond, envers ce projet de complexe sportif et récréatif;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel appuie fortement la Ville de Sorel-Tracy dans le développement du projet de complexe sportif et récréatif.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel appuie la Ville de Sorel-Tracy à déposer le projet de complexe sportif et récréatif au nouveau programme d'aide financière provenant d'une entente bilatérale intégrée Canada – Québec pour les infrastructures sportives et récréatives (PAFIRS).

SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

RECOMMANDATION CP-19-279

Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Association québécoise du loisir Municipal
Adhésion 2020: **356,42 \$ - budget 2020**
- École secondaire Fernand-Lefebvre
Grand Défi Pierre Lavoie "La Course": **110,00 \$ - budget 2020**
- CJSO 101,7 FM
Livre Anniversaire pour les 75 ans - 1/4 page: **345,00 \$ - budget 2020**

AUTRES OBJETS

RECOMMANDATION CP-19-280

Sûreté du Québec Poste MRC de Pierre-De Saurel Identifications des priorités d'action

Considérant que les membres du Comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De Saurel auront, comme par les années passées, à définir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec pour l'année 2020-2021;

Considérant que ledit Comité de sécurité publique demande aux membres du Conseil des municipalités de discuter des problématiques particulières vécues sur leur territoire et des moyens que la Sûreté du Québec pourrait adopter pour les enrayer;

Considérant que ledit Comité de sécurité publique nous invite à compléter un tableau indiquant les priorités qui devront faire référence aux thèmes suivants :

- Problématique de sécurité routière (vitesse, alcool, traverse de piéton ou autres), non respect du sens unique de la rue Mc Carthy – sortie des travailleurs œuvrant dans les industries – abord de l'école Martel
- Problématique de criminalité (production de cannabis, vente de drogue, méfait, vol, fraudes et autres) recrudescence de vandalisme dans les parcs publics (bris, graffiti, etc.).
- Problématique reliée à des problèmes sociaux, de désordre, d'incivilité et d'itinérance

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adopte les priorités d'action apparaissant au tableau de l'annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie prenante.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande de porter une attention particulière à la prolifération de drogue ou de lieux de culture de drogue sur le territoire de la Ville.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite plus de surveillance et/ou de patrouille policière sur les rues où se sont produits des actes, de vandalisme, d'intimidation et de trouble de la paix.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande de faire respecter la signalisation routière sur son territoire.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite que l'itinérance soit prise en charge et d'impliquer la travailleuse du milieu.

RECOMMANDATION CP-19-281

Demande au gouvernement du Québec de reporter l'adoption du projet de loi 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires

Considérant que le Gouvernement du Québec a déposé le 1^{er} octobre dernier le projet de loi n° 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires;

Considérant que selon les informations reçues, M. Jean-François Roberge, Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a déjà fait part de son intention de procéder rapidement dans ce dossier puisqu'il prévoit abolir les postes des commissaires scolaires à la fin du mois de février prochain;

Considérant que l'éducation au Québec est reconnue comme l'une des assises du développement régional et des communautés;

Considérant que le premier objectif à l'égard de l'éducation devrait être d'améliorer les services aux élèves;

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel prône, par ses politiques en vigueur sur son territoire, la promotion des saines habitudes de vies et un développement du territoire harmonieux;

Considérant que ces différentes politiques et leurs objectifs ont pour but de favoriser dans les municipalités tant urbaines que rurales l'occupation et la vitalité des territoires comme le requiert la stratégie gouvernementale en ce sens;

Considérant que les conseillers régionaux, sur la base des pertes subies lors de la récente réforme majeure touchant le milieu de la santé, s'inquiètent des incertitudes liées à des aspects qui doivent être documentés davantage tels que :

- les effets néfastes d'une centralisation des pouvoirs qui éloigneraient de notre territoire de MRC, la prise de décisions;
- le maintien de l'équité en matière de services et de ressources pour l'ensemble des élèves des écoles de notre territoire de MRC, et notamment pour ceux des petites municipalités rurales;
- la provenance et la gestion des revenus des taxes scolaires;
- la question de l'imputabilité des personnes qui auront la responsabilité de gérer ces taxes scolaires.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande au gouvernement du Québec :

- de reporter l'adoption du projet de loi 40;
- de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et sur le meilleur mode de gouvernance visant à assurer la réussite scolaire;
- de fournir les réponses aux nombreuses questions inquiétantes qui demeurent, encore aujourd'hui, sans réponse.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre de l'Éducation et l'Enseignement supérieur, au député provincial de Richelieu, au président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la Commission scolaire de Sorel-Tracy ainsi qu'à la MRC de Pierre-De Saurel et aux municipalités qui la composent.

RECOMMANDATION CP-19-282

Centre Animalier Pierre-De Saurel Renouvellement - Adhésion 2020

Considérant que le directeur général, Daniel Dubord, a déposé une offre de service pour le renouvellement de l'adhésion au "Centre Animalier Pierre-De-Saurel" pour le contrôle des animaux ";

Considérant que ledit Directeur général a confirmé que le service des plaintes à l'acte est toujours offert à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et inclus dans l'offre de service;

Considérant que les membres du Conseil désirent renouveler leur l'adhésion à ce service incluant le service de plaintes à l'acte et l'émission des constats d'infractions;

Considérant que l'annexe à l'offre de service propose de statuer sur le coût des médailles des chiens et des chats, pour 2020, au montant de 30 \$ pour les chiens et 20 \$ pour les chats avec une diminution de 5 \$ pour un animal stérilisé et/ou micropucé et une autre diminution de 5 \$ si un animal est stérilisé et micropucé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adhère, pour l'année 2020, à l'offre de service déposée par le "Centre Animalier Pierre-De-Saurel", au montant de 3,10 \$/par citoyen, plus les taxes, selon le décret de la population 2020 du MAMH pour le contrôle des animaux ainsi que tous les autres termes de ladite offre incluant le service des plaintes à l'acte.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte l'offre de service pour la tarification des médailles 2020, le tout tel que mentionnée ci-haut ainsi que pour l'émission des constats d'infractions.

QUE tous les employés du Centre Animalier Pierre-De Saurel soient autorisés à émettre, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, des constats d'infraction afin de faire respecter les règlements en vigueur concernant le contrôle des chats, chiens et autres animaux.

RECOMMANDATION CP-19-283

**Propriété du
602, rue Saint-Pierre
Jugement obtenu - Démolition**

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a obtenu un jugement de la Cour pour la démolition, par le propriétaire de la bâtisse du 602, rue Saint-Pierre, au plus tard le 30 décembre 2019;

Considérant que le jugement de la Cour autorise, également, la démolition par la Ville de ladite propriété à l'expiration du délai fixé, au plus tard, le 30 décembre 2019;

Considérant qu'aucune demande de permis de démolition n'a été demandée par le propriétaire dudit immeuble;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le Directeur général à demander des appels d'offres pour la démolition de la bâtisse du 602, rue Saint-Pierre, à l'expiration du délai fixé par la Cour.

RECOMMANDATION CP-19-284

Hommage Simone Bergeron

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'adresser nos meilleurs vœux à madame Simone Bergeron pour son 105^e Anniversaire de naissance.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RECOMMANDATION CP-19-285

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

- A N N E X E « A » -
(Séance de la Commission permanente du 9 décembre 2019)

Priorités d'action du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel

Priorités d'action 2020-2021
<p>1. Problématique de sécurité routière (vitesse, alcool, traverse de piéton ou autres, non respect du sens unique de la rue Mc Carthy) – sortie des travailleurs œuvrant dans les industries</p> <p>Abord de l'école Martel</p> <p>Certains font crisser les pneus sur différents coins de rues dont la rue Élisabeth, Montcalm et principalement, Léon XIII près du cimetière.</p> <p>Les camionneurs omettent l'arrêt (stop) sur les rues Saint-Joseph et Mc Carthy à l'intersection de la rue Saint-Pierre.</p>
<p>2. Problématique de criminalité (production de cannabis, vente de drogue, méfait, vol, fraudes et autres) recrudescence de vandalisme dans les parcs publics (bris, graffiti, etc.)</p>
<p>3. Problématique reliée à des problèmes sociaux, de désordre, d'incivilité et d'itinérance</p>
Commentaires généraux
<p><u>Commentaires généraux :</u></p> <p>La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite une surveillance constante et de la patrouille policière sur son territoire compte tenu d'acte de vandalisme et de trouble de la paix.</p> <p>La signalisation routière n'est pas respectée sur le territoire (arrêt, sens unique, etc.).</p> <p>La sortie des quarts de travail des différentes industries se transforme en rodéo.</p> <p>La Ville souhaite que l'itinérance soit prise en charge.</p>